

**MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

CABINET

COORDINATION NATIONALE REDD

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès



NOTES D'INFORMATION

SUR LE CONTEXTE ET LA VISION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO DANS LE CADRE DU PROCESSUS REDD+

Par **Georges Claver BOUNDZANGA**
Coordonnateur National REDD

CN-REDD

Brazzaville, Mai 2013



*

* * * * *

Ce document a été rédigé dans le but de préciser le contexte national et international dans lequel se déroule le processus REDD+ de la République du Congo qui constate sans grand étonnement que « Ceux qui gèrent les forêts dans le respect des normes de gestion durable, le respect des exigences biophysiques de la forêt et le respect des normes d'aménagement forestier durable, ne sont pas toujours compris et rémunérés à leur juste valeur ».

Quelle est la Configuration du contexte national et international au moment où la République du Congo s'emploie à mettre en place les outils stratégiques et techniques du processus REDD+ ? C'est bien l'objet de cette note conceptuelle, qui pourra, comme nous le souhaitons, mieux éclairer les parties prenantes et les partenaires techniques et financiers, à mieux soutenir le processus REDD+ de la République du Congo, depuis la phase de sa préparation et planification jusqu'à la phase de sa mise en œuvre.

==°==°==°==°==

Sommaire

	Pages
** Introduction	4
I- Rappel des principaux résultats et des axes stratégiques de REDD+, pour la République du Congo	7
1.1- Rappel des principaux résultats du processus REDD+ en République du Congo	7
1.2- Rappel des principaux axes et options stratégiques de la REDD+.....	8
II- Contexte national et internationale dans lequel se met en place de la REDD+	10
2.1- Contexte national dans lequel se met en place la REDD+ en République du Congo	10
2.1.1- Rappel du contexte géographique	10
2.1.2- Rappel du contexte socio-politique du pays	15
2.1.3- Rappel du contexte économique du pays	16
2.1.4- Vision et approche conceptuelle de la REDD+ en République du Congo	18
2.2- Contexte international dans lequel REDD+ est mise en place	24
** Conclusion	28
** Bibliographie	29

**** Introduction :**

La République du Congo, située en Afrique Centrale, couvre une superficie de 342 000 km². Le pays, qui s'ouvre sur l'Océan Atlantique avec une côte de 170 km de long, est limité :

- Au *Nord*, par la République Unie du Cameroun et la République Centrafricaine ;
- A l'*Est*, par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui qui le sépare de la République Démocratique du Congo ;
- Au *Sud*, par la République Démocratique du Congo ;
- Au *Sud - Ouest*, par l'Océan Atlantique ;
- A l'*Ouest*, par la République du Gabon.

Sa position géographique fait de la République du Congo, l'une des principales portes d'entrée et de sortie de l'Afrique Centrale et lui confère le statut de pays de transit.

C'est depuis 2008 que la République du Congo s'est engagée au processus REDD+¹. Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale et le Programme ONU-REDD, l'on sélectionné pour la mise en œuvre du programme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD). Son R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+ qui a été élaboré sur la base d'un large consensus national, a du reste été approuvé par la Communauté Internationale². Ce R-PP contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés par le Congo pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+. Il a été élaboré pour couvrir la période allant de 2012 à 2014. Son budget global est de 18 millions de dollars US, soit 9 milliards de francs CFA. Le montant de 8 millions de dollars US, soit 4 milliards de francs CFA a déjà été sécurisé sur la base des apports du Gouvernement Congolais (0,6 million dollars US), du don du FPCF (3,4 millions dollars US) et de celui du Programme ONU-REDD (4 millions dollars US). Il reste à rechercher le montant de 10 millions de dollars, soit 5 milliards de francs CFA pour appuyer les solutions alternatives à la déforestation et à la dégradation forestière, à travers les projets-pilotes REDD+.

De nombreux rapports d'experts indiquent que la déforestation et dégradation des forêts sont à l'origine de 17 à 20% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Ainsi, pour faire face à cet état de fait et mieux canaliser les financements devant contribuer à la lutte contre les changements climatiques, la communauté internationale a adopté en 2007, le mécanisme REDD au cours de la 16^{ème} Conférence des Parties (COP) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Cancun au Mexique.

REDD+ est le sigle ou le diminutif des termes suivants: **Réduction (R), Emission (E), Déforestation (D), Dégradation forestière (D)**, avec un **signe (+)** qui signifie la

¹ Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, avec inclusion de la gestion durable des forêts, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.

² Cf. Décisions du Comité des Participants de Juin 2010 et du Conseil d'Orientation de Mars 2012.

prise en compte des grands programmes suivants : **la Gestion Durable des Forêts, la Conservation de la biodiversité et l'Accroissement des stocks de carbone.**

REDD+ est le résultat des négociations internationales sur le climat, qui propose de rémunérer ou payer les efforts des pays forestiers tropicaux qui s'engagent à :

- Réduire la déforestation et la dégradation forestière sur leurs territoires ;
- Gérer durablement leurs forêts ;
- Conserver leurs biodiversités ;
- Augmenter leurs stocks de carbone forestier.

Au regard des enjeux de la REDD+ et des difficultés des négociations internationales d'aboutir à un accord sur le climat, inclusif, mobilisateur de fonds et juridiquement contraignant, la République du Congo et les autres pays forestiers tropicaux ont décidé de consacrer REDD+ comme un outil de Développement Durable. Entant qu'outil de développement durable, il prend en compte les 9 Composantes ci-après:

- La Lutte contre la Déforestation non planifiée ou illégale ;
- La Lutte contre la Dégradation forestière non planifiée ou illégale ;
- La Gestion durable des Forêts ;
- La Conservation de la Biodiversité ;
- L'Accroissement des stocks de carbone (afforestation, reboisement, agroforesterie, etc);
- La Lutte contre la pauvreté ;
- La Promotion d'une économie verte/ Economie moins polluante ou moins émettrice de Carbone ou encore moins carboné;
- La Consolidation de la paix et de la cohésion sociale;
- La Consolidation des financements.

Son objectif général est donc de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable du pays.

Ses objectifs spécifiques sont orienté sur :

- La réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts sur la base d'un scénario de référence historique et ajusté aux circonstances nationales ;
- La poursuite des efforts nationaux dans les domaines de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone ;
- La contribution à la promotion d'une économie verte et à la lutte contre la pauvreté.

C'est un processus qui est conçu pour se dérouler en trois 3 principales phases à savoir :

- La phase 1 ou phase de préparation, qui porte sur élaboration du R-PP ou Plan de préparation à la REDD+ ;
- La phase 2 ou phase de mise en œuvre du R-PP, qui porte sur la mise en place des outils stratégiques et techniques du processus nationale de la REDD+ ;

- La phase 3 ou phase de paiement, qui porte sur la rémunération des efforts réalisés par les pays en matière de la REDD+.

Selon l'engagement du pays et la vitesse de mobilisation des fonds nationaux et surtout internationaux, ces trois (03) phases peuvent se dérouler soit simultanément les unes après les autres, soit de façon conjointe ou parallèle.

I- Rappel des principaux résultats et des axes stratégiques de REDD+, pour la République du Congo:

1.1- Rappel des principaux résultats du processus REDD+ en République du Congo:

La phase de préparation du processus REDD+, vise à mettre en place les principaux outils ci-après :

- **Outil 1** : R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+ ;
- **Outil 2** : Organes de gestion du processus REDD+ ;
- **Outil 3** : Plan de communication du processus REDD+ ;
- **Outil 4** : Stratégie Nationale REDD+ et son Plan d'Investissement ;
- **Outil 5** : Cadre juridique adaptée à la REDD+ ;
- **Outil 6** : Sauvegardes Environnementales et Sociales ou Principes, Critères et Indicateurs (PCI) du processus REDD+ (SES-REDD+ ou PCI-REDD+) ;
- **Outil 7** : Niveau de Référence et son Scénario de Référence National des émissions et des absorptions des gaz à effets de serre dans le secteur de la forêt ;
- **Outil 8** : Système « MRV » ou Système National de Mesurage (M), de Rapportage (R) et Vérification (V), pour le suivi des changements du couvert forestier, des émissions et des absorptions ;
- **Outil 9** : Système d'Information sur les Sauvegarde (SIS) du processus REDD+ ;
- **Outil 10** : Projets REDD+ ;
- **Outil 11** : Financements publics et privés ;
- **Outil 12** : Ressources humaines.

Ces douze (12) outils vont permettre d'atteindre les trois (03) résultats globaux ou généraux ci-après :

- **Résultat 1** : Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif. On notera en effet que : (i) les organes centraux de la REDD+ sont en place, sont tous opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs. Il s'agit de la Coordination Nationale REDD, le Comité National REDD, les Comités Départementaux REDD, les plateformes des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et des populations locales et autochtones, (ii) le système d'Information, d'Education et de Communication (notamment le plan et les outils de communication) est fonctionnel et de portée plus étendue.
- **Résultat 2** : Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et des programmes d'investissements respectant les prescriptions de la REDD+ (outil de développement durable et pilier d'une économie verte). On notera en effet que le pays a adopté : (i) une stratégie nationale REDD+, préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives, (ii) un système d'encadrement et de suivi des projets pilotes et

d'expérimentations REDD+ bien fonctionnel, (iii) un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+, (iv) des principes, critères, indicateurs et vérificateurs de la REDD+, établis de façon participatives pour les sauvegardes sociales et environnementales, (v) un niveau de référence et un scénario de référence des émissions et des absorptions.

- **Résultat 3** : Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel. On notera ici que : (i) le Système de Surveillance des forêts, de MNV des forêts et du Carbone est conçu, (ii) les capacités nationales pour Surveillance des forêts, le MNV des forêts et du Carbone est sont renforcées, (iii) les principes et modalités de suivi des bénéfices et risques de la REDD+ sont en place, (iv) les capacités techniques et opérationnelles de parties prenantes sont renforcées pour le partage et le suivi des bénéfices.

1.2- Rappel des principaux axes et options stratégiques de la REDD+ :

Les consultations qui ont suivi les étapes de validation nationale et d'approbation internationale du R-PP de la République du Congo ont permis de structurer les principaux axes et principales options pour bâtir au mieux la stratégie nationale REDD+.

Les axes préliminaires identifiés sont :

- **Axe stratégique 1** : Identifier toutes les solutions pour lutter contre la déforestation illégale ;
- **Axe stratégique 2** : Identifier toutes les solutions pour lutte contre la dégradation des forêts;
- **Axe stratégique 3** : Identifier toutes les solutions pour promouvoir et consolider la gestion durable des forêts;
- **Axe stratégique 4** : Identifier toutes les solutions pour promouvoir et consolider la conservation de la biodiversité;
- **Axe stratégique 5** : Identifier toutes les solutions pour promouvoir et consolider l'accroissement des stocks de carbone;
- **Axe stratégique 6** : Identifier toutes les solutions pour lutter contre la pauvreté;
- **Axe stratégique 7** : Identifier toutes les solutions pour promouvoir et consolider la croissance économique ou l'émergence d'une économie verte ;
- **Axe stratégique 8** : Identifier toutes les solutions pour promouvoir et consolider la paix et de la cohésion sociale ;
- **Axe stratégique 9** : Identifier toutes les solutions pour rechercher et consolider les financements pour la mise en œuvre du processus REDD+ dans le pays.

Les axes options et sous-options stratégiques identifiées sont :

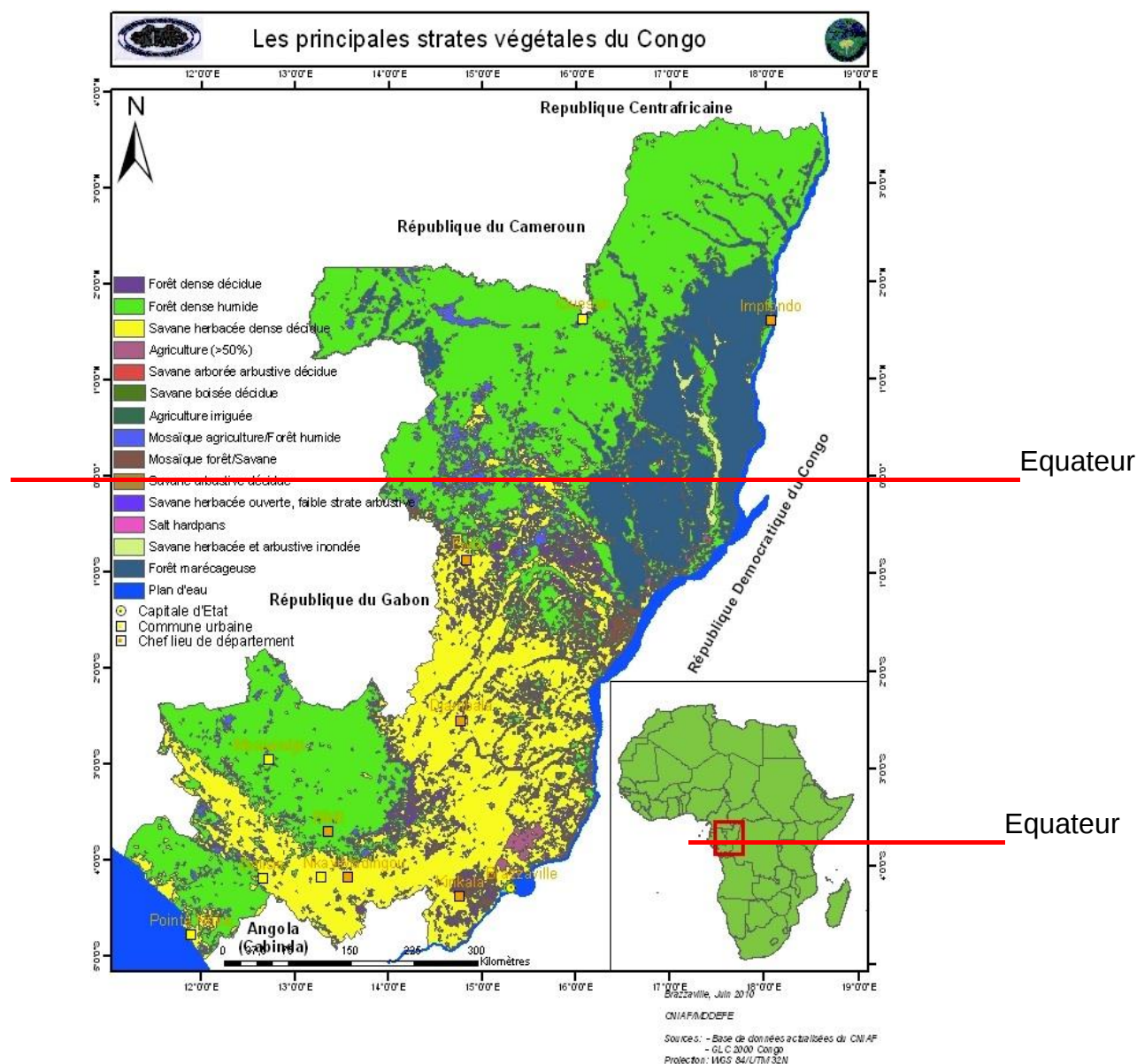
- **Option stratégique 1 :** Renforcement de la sécurité foncière avec deux (02) sous-options :
 - Sous-option 1.2 : Mise en place d'un Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) ;
 - Sous-option 1.4 : Renforcement du réseau des aires protégées.
- **Option stratégique 2 :** Gestion et valorisation durable des ressources forestières, avec cinq (05) sous-options :
 - Sous-option 2.1 : Lutte contre l'exploitation forestière illégale ;
 - Sous-option 2.2 : Renforcement de l'aménagement durable des forêts de production ;
 - Sous-option 2.3 : Implication des communautés locales et les peuples autochtones dans la gestion forestière ;
 - Sous-option 2.4 : Promotion de la certification forestière ;
 - Sous-option 2.5 : Amélioration des techniques en matière d'exploitation et de transformation du bois.
- **Option stratégique 3 :** Amélioration des systèmes agricoles, avec cinq (05) sous-options :
 - Sous-option 3.1 : Promotion de l'accès des petits producteurs aux micro-crédits ;
 - Sous-option 3.2 : Soutien à l'organisation de la profession ;
 - Sous-option 3.3 : Renforcement de la recherche et la vulgarisation agricole ;
 - Sous-option 3.4 : Promotion des systèmes agroforestiers.
- **Option stratégique 4 :** Rationalisation de la production et de l'utilisation du bois énergie, avec trois (03) sous-options :
 - Sous-option 4.1 : Amélioration de l'offre et promotion des techniques visant une meilleure efficacité énergétique ;
 - Sous-option 4.2 : Promotion de l'afforestation et du reboisement, à travers le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PNAR), notamment pour améliorer l'offre en bois énergie ;
 - Sous-option 4.3 : Diminution de la demande en bois-énergie, par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation du bois énergie.

II- Présentation du contexte national et internationale dans lequel se met en place la REDD+ :

2.1- Présentation du contexte national dans lequel se met en place la REDD+ :

2.1.1- Rappel du contexte géographique :

La République du Congo, qui jouit d'un climat tropical humide et d'un relief généralement peu accidenté, est limitée par la République centrafricaine au Nord (467 km de frontière), le Cameroun au Nord-Ouest (523 km de frontière), le Gabon à l'Ouest (1903 km de frontière), l'Angola et l'enclave du Cabinda au Sud (201 km de frontière), l'Océan Atlantique au Sud-Ouest (170 km de frontière), la République Démocratique du Congo à l'Est (2 410 km de frontière).

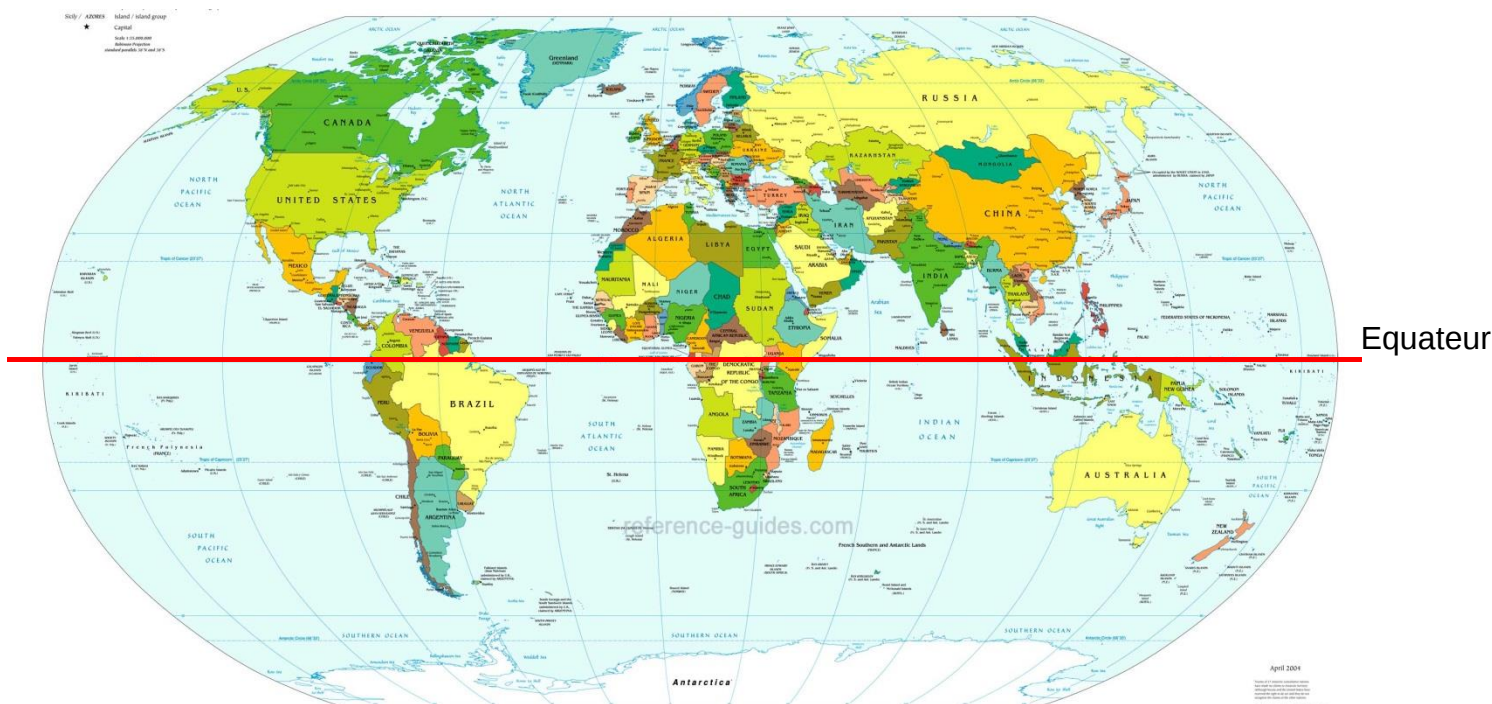


Le fleuve Congo, qui est la limite naturelle entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo à l'Est, est reconnu comme le 2^{ème} fleuve au monde par le débit moyen après l'Amazonie.

Le couvert forestier, évalué à 22.471.271 hectares, soit 65% du territoire national couvrant 34.200.000 hectares (342.000 km²), place la République du Congo dans la catégorie des pays à forte couverture forestière. Cependant, cette situation de forte densité de la couverture forestière n'est pas homogène sur l'ensemble du pays.

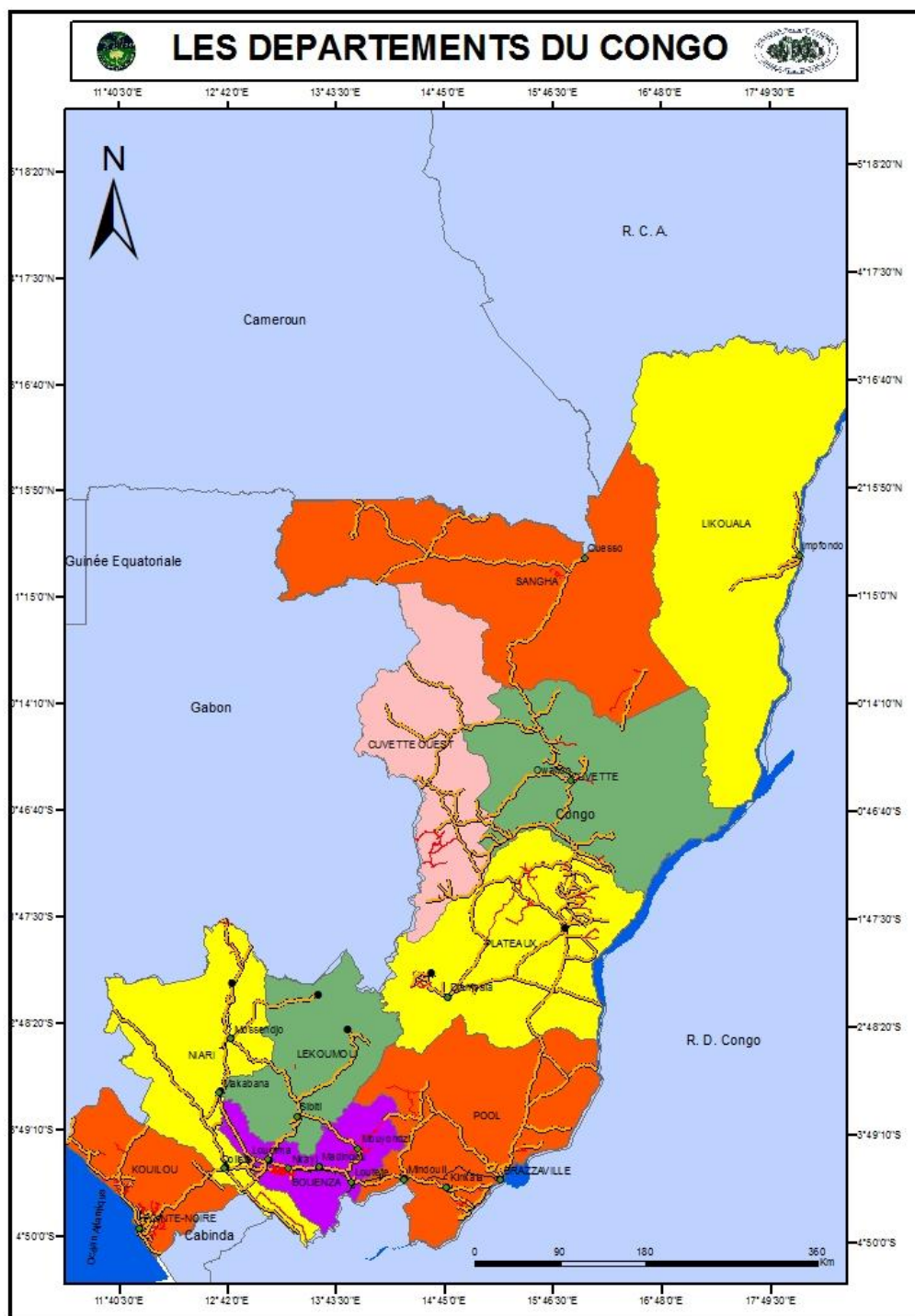
La majorité des forêts congolaises qui portent sur 21 800 000 hectares (97% des forêts congolaises), constitue la strate de forêts denses humides. Plus de 80% de la superficie forestière nationale font partie du domaine forestier national, ce qui fait de l'Etat le principal propriétaire forestier. Le taux de déforestation et de dégradation forestière très négligeable, de l'ordre de 0,08% par an soit 17.000 hectares/an, place la République du Congo dans la catégorie des pays à faible taux de déforestation et de dégradation forestière.

Le pays est à cheval sur l'équateur et au cœur du deuxième massif forestier mondial. Ce qui lui donne le privilège de jouir des conditions pédo-climatiques de l'équateur et de l'hémisphère Nord et de l'hémisphère Sud, à l'instar des dix (10) autres pays³ de la planète, traversés aussi par l'équateur.



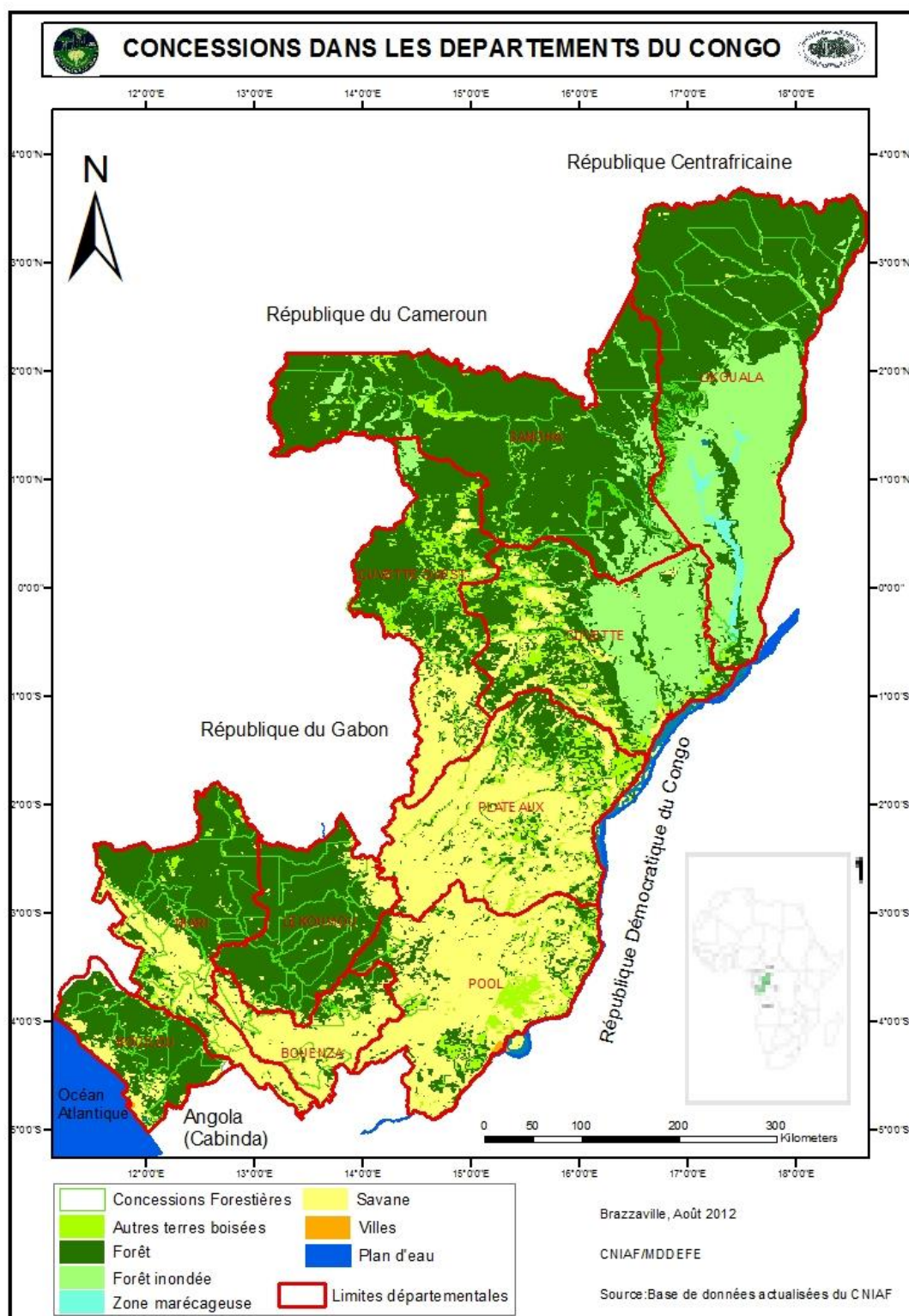
³ Gabon, République du Congo, République Démocratique du Congo, Ouganda, Kenya, Somalie, Sao Tomé et Príncipe (en Afrique), Indonésie (en Asie) et Brésil, Colombie et Equateur (en Amérique du Sud).

L'organisation administrative de la République du Congo est régie par la loi n°3-2000 de 2000, qui a établis les principes de la déconcentration et de la décentralisation. Le pays est ainsi organisé en douze (12) Départements qui constituent des circonscriptions administratives et des collectivités locales. (cf. carte ci-après).



Brazzaville (capitale politique du pays) et Pointe-Noire (capitale économique), qui sont des Départements à part entière sont respectivement incluse dans les limiers géographique du Pool et du Kouilou.

La carte ci-après présente les principales strates végétales de chaque Département.



Au plan phytogéographique, il est clairement établi ce qui suit :

- Trois (03) Départements sont dominés par un couvert forestier très dense. Il s'agit des Départements densément boisés de la Likouala, de la Sangha et de la Lékoumou ;

- Quatre (04) Départements sont dominés par un couvert forestier quasi clairsemé : le Département de la Cuvette, le Département de la Cuvette-Ouest, le Département du Niari et le Département du Kouilou ;
- Cinq (05) Départements sont quasi-dépourvus de forêts denses. Il s'agit des Départements du Pool, de la Bouenza et des Plateaux d'une part (dominés par la savane) et des Départements de Brazzaville et de Pointe-Noire (quasi totalement lotis).

Cette configuration est détaillée dans le tableau ci-après, qui présente pour chaque Département administratif : (i) la superficie totale, (ii) la superficie forestière, (iii) la population résidente par sexe, (iv) la densité de la population.

Départements	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	% des forêts	Population (hab)			Densité de la population (hab/km²)
				Hommes	Femmes	Total	
Départements de forêts denses à canopées quasi-fermées							
Likouala	6604400	6270801	95%	76 850	77 265	154 115	2,33
Sangha *	5580000	5356800	96%	42 992	42 746	85 738	1,54
Lékoumou	2095000	1755611	84%	45 877	50 516	96 393	4,60
Département de forêts denses et claires à canopées quasi ouvertes							
Cuvette	4825000	2858324	59%	76 373	79 671	156 044	3,23
Cuvette-Ouest	2660000	1991987	75%	35 538	37 461	72 999	2,74
Niari	2594170	1709140	66%	112 942	118 329	231 271	8,92
Kouilou	1365000	1014853	74%	46 976	44 979	91 955	6,74
Départements quasi-dépourvus de forêts denses							
Bouenza	1226540	209286	17%	148 523	160 550	309 073	25,20
Pool	3395520	414751	12%	115 026	121 569	236 595	6,97
Plateaux	3840000	815102	21%	84 446	90 145	174 591	4,55
Brazzaville	10000	400	4%	677 599	695 783	1 373 382	13733,82
Pointe-Noire	4370	800	18%	358 215	357 119	715334	16369,20
Total Congo							

Source : données CNIAC/OSFAC (2012)

(* = Donnée forestière à confirmer)

2.1.2- Rappel du contexte socio-politique du pays :

La situation socio-politique de la République du Congo, reste marquée par les conflits sociopolitiques des années 1993, 1997, 1998 et 1999 qui ont entraîné la destruction des infrastructures socio-économiques, occasionné des pertes en vies humaines et provoqué des déplacements massifs de populations.

Les énormes efforts de restauration de la paix et de la cohésion sociale, ont permis de normaliser le climat socio-politique national et d'engager un programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) des ex-combattants, avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale. La consolidation de la paix a favorisé le retour des populations en exil, la réintégration des travailleurs exilés, le fonctionnement des partis politiques et des organisations de la société civile (OSC) et le rétablissement de la libre circulation des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire national.

Le cadre institutionnel actuel de la République du Congo, défini par la Constitution du 20 Janvier 2002, consacre le régime présidentiel et le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Amorcée avec l'élection du Président de la République en mars 2002, la mise en place des différentes institutions prévues par la nouvelle Constitution s'est achevée en mars 2005. Il s'agit de l'Assemblée Nationale, le Sénat, la Cour Constitutionnelle, la Haute Cour de Justice, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, le Conseil Economique et Social, le Conseil de la Liberté de Communication, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Médiateur de la République.

L'organisation politique et administrative actuelle subdivise le territoire national en douze (12) départements placés sous la responsabilité des préfets. Les collectivités locales, que sont les départements et les communes, sont administrées par des conseils élus.

Le pays compte environ 3 900 000 habitants (RGPH-2007), comprenant 48% d'hommes et 52 % de femmes. La densité moyenne est de 9,9 habitants au km². Le taux d'accroissement naturel de la République du Congo est établi à 30%. La population congolaise est relativement jeune avec une espérance de vie à la naissance est de 48,6%. L'indice synthétique de fécondité s'élève à 6,3 enfants.

La population est inégalement répartie entre les zones rurales (46%) et les zones urbaines (54%). La majeure partie des citoyens (3/4) vit à Brazzaville (capitale politique) et à Pointe Noire (capitale économique).

La proportion de la population congolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 544,40 F.CFA par adulte et par jour (ECOM 2005) est estimée à 50,7%. L'ampleur de la pauvreté est plus marquée en milieu semi urbain (67,4%), que rural (64,8%). L'évaluation de la pauvreté en République du Congo montre que les ménages dont le chef n'a pas d'instruction, sont plus pauvres (69%) que ceux dont le chef a reçu une instruction primaire (61%), secondaire (50,2%) et supérieure (30%). Les difficultés d'accès à l'eau potable et à une énergie propre, abordable et fiable, constituent un obstacle majeur pour de nombreuses populations urbaines et rurales.

2.1.3- Rappel du contexte économique du pays :

Faisant suite aux orientations du Président de la République contenues dans la Nouvelle Espérance, le Gouvernement s'est engagé dans la voie de la reconstruction et de la mise en œuvre des réformes structurelles, qui ont permis de rétablir les relations avec la communauté financière internationale, notamment les institutions de Bretton woods. Avec ces dernières, le pays a conclu un programme triennal couvrant la période 2003-2007, au titre de la « Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance » (FRPC), qui lui a permis de retrouver sa crédibilité au niveau international. Outre l'obtention des concours financiers du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, cet accord a été l'occasion pour la République du Congo d'engager des réformes structurelles dont l'objectif est de stabiliser le cadre macroéconomique, favoriser une croissance.

Dans cette optique, la République du Congo a élaboré le Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP-I), approuvé en Décembre 2004 par les Conseils d'Administration de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire Internationale (FMI).

Les fondamentaux de l'économie congolaise se sont nettement améliorés. Grâce à la poursuite des réformes structurelles et à la bonne tenue des cours du baril du pétrole, la croissance économique s'est raffermie, la situation monétaire améliorée, les finances publiques et les comptes extérieurs se sont redressés, tandis que l'indice des prix à la consommation est resté relativement stable. Des efforts considérables ont été faits dans le traitement de la dette et la recherche des solutions avec les différents créanciers tant intérieurs qu'extérieurs.

Depuis 2011, l'économie congolaise évolue dans un environnement international favorable. En effet, les cours de ses principaux produits d'exportation, ont dépassé les niveaux atteints les deux années antérieures, notamment le bois en grumes (+32,0%) et le pétrole brut (+40,4%). Dans le même temps, l'activité du secteur hors pétrole s'est consolidée. En dépit de la bonne tenue du secteur non pétrolier (7,5% en 2011 contre 6,4% en 2010), le taux de croissance économique est revenu à 3,8% en 2011, contre 8,7% en 2010. Ce résultat est imputable à la baisse des activités du secteur d'extraction du pétrole brut dont la croissance est ressortie à -4,8%, suite à la chute de la production de certains champs pétroliers (Azurite, N'kossa, etc.). La croissance économique qui se situait autour de 4,5% en 2011, reste soutenue par les investissements publics et privés.

Cette croissance du PIB réel devrait atteindre 5,1 % en 2013 et 5,3 % en 2014, contre 4.9 % en 2012. Dans le cadre de la promotion des investissements privés, le Gouvernement a accordé des avantages liés à la Charte des investissements à différentes sociétés.

Malgré quelques avancées économiques déjà enregistrée, des réformes ambitieuses sont encore nécessaires pour permettre au pays de tirer plus efficacement parti de ses ressources naturelles dans le but de diversifier son économie et de promouvoir une croissance durable et inclusive. En effet, malgré une croissance plutôt satisfaisante, un bon potentiel en ressources pétrolières, forestières, minières et

agricoles, et un revenu par tête de 2.300 dollars US, qui place la République du Congo dans le groupe des pays à revenu intermédiaire.

Si, en dehors du pétrole, la République du Congo dispose d'importantes ressources minières, forestières et gazières, ainsi que d'un bon potentiel agricole. La structure de son économie n'a pas beaucoup évolué. L'économie reste très dépendante du pétrole, qui représente près de 70 % du PIB nominal et 90 % des exportations.

Le programme d'investissements publics de l'État est plus que jamais nécessaire, non seulement pour diversifier l'économie du pays, mais aussi pour juguler la pauvreté de la population qui connaît, surtout chez les jeunes et les femmes.

Une accélération du programme de réformes est donc cruciale pour faire face à ces différents impératifs. Les domaines nécessitant d'urgentes réformes comprennent l'amélioration du climat des affaires, la mise à niveau des infrastructures, le développement du capital humain et la gouvernance.

La préservation et la conservation des forêts sont un aspect non négligeable du développement durable. Les forêts contribuent à la régulation du climat et c'est un facteur de réduction de la pauvreté. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont un des secteurs de base pour garantir la sécurité et l'indépendance alimentaires du pays. En contribuant à l'alimentation, ils constituent un facteur important de la sante publique, génèrent des emplois et des revenus et sont susceptibles de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté. Le secteur des hydrocarbures qui est l'un des secteurs qui est source de plusieurs types de pollutions, offre cependant des sources d'énergie principales pour le développement. Leur remplacement par d'autres sources d'énergies est une préoccupation universelle qui fait l'objet de recherche ardue. Le secteur industriel est dominé par l'industrie extractive, constituée essentiellement de l'exploitation pétrolière. La production industrielle est très peu diversifiée mais en nette progression. Les entreprises industrielles exercent principalement dans les branches de l'agro-alimentaire, de matériaux de construction, du bois, des dérivés du pétrole, etc. Il se développe un tissu de petites et moyennes entreprises couvrant divers domaines d'activités. L'activité minière contribue à la croissance économique du Congo. Bien que cette activité ne soit pas encore effective, mais il n'en est pas moins que celle-ci demeure l'un des défis majeur du développement durable. Dans ce contexte de la gestion de la ressource naturelle non renouvelable reste l'utilisation de la richesse générée comme moteur de réduction de la pauvreté de croissance et de développement. Ce défi doit être soutenu longtemps après que les ressources minières soient épuisées. Cette exploitation doit aussi être respectueuse de l'environnement.

Avec l'essor de la mobilité des biens et des personnes, le transport est devenu un enjeu majeur du développement économique et social. Pour être durable, il doit être accessible, suffisamment confortable et respectueux de l'environnement en favorisant par exemple l'utilisation des biocarburants et une efficacité énergétique meilleur.

2.1.4- Vision et approche conceptuelle de la REDD+ en République du Congo :

« A l'horizon 2025, la diversification de l'économie de la République du Congo, obéissant aux normes et principes de conservation et de gestion durable des écosystèmes, de gestion participative et de lutte contre la pauvreté, est effective à travers l'émergence d'une économie verte. Les outils⁴ stratégiques et techniques du processus REDD+ sont mis en place et sont opérationnelles pour le grand bien de la communauté nationale et internationale ».

Se fondant sur cette vision, toutes démarches nationales dans le cadre de la REDD+ devraient prendre en compte les préoccupations pertinentes ci-après :

- **Préoccupation 1** : La République du Congo, ne voit pas la REDD+ comme un simple mécanisme destiné à présenter les projets-pilotes pour vendre les crédits de carbone par le biais du marché volontaire. Elle voit la REDD+ beaucoup plus comme un « nouveau modèle de société, à faible intensité de carbone, qui offre de vastes possibilités et garantit la poursuite d'une forte croissance et un développement durable, sur la base de technologies novatrices et de modes de production, de consommation ainsi que de comportements durables, tout en assurant à la population active une transition juste qui crée des emplois décents et de qualité »⁵.
- **Préoccupation 2** : L'exploitation du capital naturel demeure l'option à consolider pour soutenir le développement. Le Forum National de Développement Durable tenu à Brazzaville du 26 au 29 Avril 2013, a consacré la REDD+ comme un outil de Développement Durable. C'est à ce titre que le développement social et économique et l'élimination de la pauvreté sont les priorités premières et essentielles dans le contexte de ses efforts à poursuivre pour contribuer à lutter contre les changements climatiques.
- **Préoccupation 3** : La REDD+ est devenue une approche de développement durable à privilégier car elle est transversale sur les secteurs clés de l'économie nationale. C'est sur cette base que les principaux axes stratégiques de la REDD+ en République du Congo vont notamment porter sur : (i) la lutte contre la « Déforestation » et la « Dégradation forestière » illégales ou Non Autorisées, (ii) la Gestion durable des ressources forestières, (iii) la Conservation de la biodiversité, (iv) l'Accroissement des stocks de carbone, notamment à travers l'afforestation, le reboisement et l'agroforesterie, (v) la lutte contre la pauvreté à travers l'intensification des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation forestières et génératrices d'emplois et de revenus durables, (vi) le Renforcement de la sécurité foncière avec notamment l'élaboration d'un Plan National d'Affectation des Terres, (vii) la Promotion d'une économie verte ou économie moins carboné (à travers notamment l'agriculture durable, l'énergie durable, la promotion des industries extractives durables, la promotion d'un artisanat durable, etc.), (viii) la Consolidation de la paix et de la cohésion sociale, (ix) la

⁴ Stratégie nationale, cadre de mise en œuvre, PCIV-REDD+, niveau de référence, scénario de référence, système MRV, projets pilotes, etc.

⁵ Cf. section 1, paragraphe 10 de l'Accord de Cancún/ COP 16, CCNUCC, Décembre 2010.

Consolidation des financements internationaux, (x) la mise en place d'un cadre juridique de la REDD+ pour clarifier le statut du carbone forestier et sécuriser les droits de carbone, (xi) l'intensification des programmes de communication et de sensibilisation du processus REDD+ aux parties prenantes.

- **Préoccupation 4** : Le pays a dans le passé, élaborés et validés de nombreux documents d'orientations des politiques et stratégie de conservation et de gestion durable des écosystèmes, de gestion participative et de lutte contre la pauvreté. Nous pouvons citer : le Plan d'action forestier national (PAFN) en 1992, le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) en 1994, le Schéma national de développement rural (SNDR) en 1997, le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) en 2005, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 1^{ère} génération (DSRP I) en 2008, les Directives et les Normes Nationales d'Aménagement en 2004, les Plans d'Aménagement des Concessions Forestières de 2005 à ce jour.
- **Préoccupation 5** : La République du Congo a déjà réalisé d'énormes progrès pour protéger ses écosystèmes et les populations qui en dépendent. Elle compte actuellement :
 - 15 Aires Protégées couvrant plus de 4 millions d'hectares soit 12% du territoire national ;
 - 10 Concessions forestières aménagées couvrant près de 5 millions d'hectares soit 45% des forêts de production ;
 - 4 Concessions forestières certifiées couvrant près de 3 millions d'hectares soit 60% de forêts déjà aménagées ;
 - 20 Concessions forestières couvrant environ 6 millions d'hectares soit 55% des forêts de production, ont entamées le processus d'aménagement forestier ;
 - 6 hectares de forêt naturelle par tête d'habitant. Ce qui le place dans le groupe de tête des pays où la superficie forestière par tête d'habitant est la plus importante.
- **Préoccupation 6** : La volonté politique du Gouvernement se confirme par de nombreux actes déjà posé dans le cadre de la conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Parmi ces actes on peut citer :
 - Le clonage de l'Eucalyptus, qui a très fortement amélioré la productivité des plantations industrielles au Congo et dans le monde. Cet acquis scientifique, va permettre au pays de mettre en place un vaste programme de 1 million d'hectares de plantations forestières et agroforestière (le PRONAR), destiné à accroître les stocks de carbone national et assurer l'approvisionnement du pays en produits forestiers ligneux (*bois d'œuvre, bois énergie, bois de service*) et non ligneux (*huiles essentielles, résines, miel, fruits, légumes et d'autres*) ;
 - La décision de généraliser le programme d'aménagement forestier durable et de certification forestière, pour doter l'ensemble des concessions forestières et aires protégées du

pays de « Plans d'Aménagement » d'ici 2015-2020 et conserver le leadership mondial dans ce domaine ;

- La création de l'Economie Forestière et du Ministère de Développement Durable pour consolider l'engagement de la République du Congo aux programmes de gestion forestière durable et de l'économie verte ;
- L'institution du Forum International Green business pour amener les hommes d'affaires à investir dans l'économie verte. Ce Forum est organisé chaque année, par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire (CCIAM), les cabinets Géo-Ecostrapol et bien d'autres partenaires ;
- L'engagement du pays au processus APV-FLEGT, pour mieux suivre et réglementer les prélèvements des arbres et leur destination ;
- L'engagement du pays au processus REDD+, pour poursuivre ses efforts d'atténuation du climat global et mobiliser les financements internationaux destinés à lutter contre la pauvreté et développer les activités alternatives à la Déforestation et à la Dégradation forestière dans le pays ;
- L'institution du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), pour soutenir l'émancipation des populations autochtones et la promotion de leur savoir-faire ;
- L'organisation à Brazzaville de nombreuses rencontres internationales de haut niveau (Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la conservation et la gestion durable du Bassins du Congo en 2005, Forum mondial sur le Développement Durable en 2006, Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les trois Bassins forestiers tropicaux du monde en 2011, Sessions annuelles du FCFP et de l'ONU-REDD en 2012, etc.) ;
- La révision des lois sur la forêt, l'environnement et le foncier, pour les principaux de la REDD+ et de l'économie verte.

Comment ces efforts peuvent être pris en compte au titre des paiements de la REDD+ ? Comment la République du Congo peut tirer les bénéfices de ces acquis pour persuader l'ensemble des parties prenantes nationales à intensifier leur engagement aux efforts de conservation et de gestion forestière durable ?

- **Préoccupation 7** : Les parties prenantes nationales ont été largement intégrées dans le développement de la proposition sur la préparation à la REDD+ à travers des entretiens individuels mais également lors des nombreux ateliers organisés tout au long de l'élaboration de la proposition. Elles seront d'avantage consultées et informées lors de la finalisation des outils stratégiques et techniques (stratégie nationale, cadre de mise en œuvre,

scénario de référence, système MRV, etc.), d'où l'impérieuse nécessité de disposer d'un bon « Plan de Communication » qui saura mettre en place une stratégie de communication, un plan d'action et un budget susceptible d'intensifier la communication et la sensibilisation en matière de REDD+ ;

- **Préoccupation 8** : Un Décret présidentiel est en cours de visa et signatures pour instituer les organes de mise en œuvre du processus REDD+ dans le pays. Il s'agit :
 - d'un Comité National REDD de 30 membres ;
 - de 12 Comités Départementaux REDD de 26 membres chacun ;
 - d'une Coordination Nationale REDD de 7 experts principaux et quelques assistants nationaux et internationaux ;
 - des Plateformes des parties prenantes.

Le cadre de mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo sera guidé par quatre principes à savoir : (i) la participation de toutes les parties prenantes, (ii) la régulation, (iii) l'incitation et (iv) le contrôle. Les principes fondamentaux de la mise en œuvre de la REDD+ ont été insérés dans la loi forestière et la loi sur l'environnement en cours de révision.

Ce cadre juridique va clarifier le statut juridique du carbone forestier de la République du Congo, qui explore actuelle les deux (02) options suivantes: l'option 1, qui confère la propriété pleine et entière des crédits carbone à l'Etat et l'option 2, qui confère la propriété des crédits carbone à la personne qui peut démontrer qu'il est le propriétaire du bien.

- **Préoccupation 9** : La phase de préparation du processus REDD+ en République du Congo se déroule dans un contexte technique assez complexe où les parties prenantes nationales explorent actuellement les approches scientifiques et techniques les mieux outillées pour :
 - Déterminer le niveau de référence des émissions et des absorptions ;
 - Elaborer des modèles adaptées à la problématique du scénario de référence du Congo, qui sera un scénario historique ajusté, avec une composante « spatiale » permettant d'estimer les zones à risques de déforestation et une composante « quantitative » estimant les surfaces déboisées dans le futur. Avec de faibles taux de déforestation et de dégradation forestière historiques, il faut envisager mettre en place un scénario de référence projeté ou prospectif, pour une tendance des émissions ou des absorptions qui se fait à partir des données des années à venir. Ce qui permettra alors de prédire les futurs changements d'usages des sols (activités économiques prévues au plan agricole, minier et autres dans les zones forestières).

Quelles données prendre en compte (données historiques, données historiques ajustées à la vision de développement pour l'émergence de l'économie nationale), dans un contexte où les méthodologies ne sont pas encore admis pour à la fois le scénario historique ajusté et les données liées aux absorptions des gaz à effet de serre ?

- **Préoccupation 10** : Le système de Mesurage, Rapportage ou la notification et Vérifications (MRV ou MNV), sera mis en place, pour permettre le suivi et la vérification : (i) des réductions d'émissions engendrées par la mise en œuvre de la REDD+, (iii) de l'augmentation d'absorptions engendrées par la mise en œuvre de la REDD+ et (iii) des autres bénéfices socio-environnementaux.

Comment établir un « MRV » inclusif qui prend en compte aussi bien les engagements internationaux en matière de financement de la REDD+ (ou du climat), que les autres bénéfices de la REDD+ (tous les co-bénéfices, tels l'aménagement forestier durable et la lutte contre la pauvreté qui garantissent la durabilité de la forêt, , l'augmentation des stocks de carbone, etc), dans un contexte où les méthodologies ne sont pas encore admis pour à la fois la composante « Dégradation forestière », que pour les « co-bénéfices de la REDD+ » ?

- **Préoccupation 11** : La communication tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays constitue encore le maillon faible de la politique très avant-gardiste de la République du Congo, en matière de conservation et de gestion durables de ses écosystèmes. Tous les délégués qui ont l'heureuse opportunité de toucher du doigt les performances ci-dessus énoncées, ont toujours insisté pour que « tous ces efforts soient portés à la connaissance des autres ». Il faut donc communiquer véritablement en utilisant tous les canaux de communication établis à cet effet, pour corriger cette handicap/ faiblesse (site WEB des partenaires et autres institutions crédibles, etc.

La République du Congo en tant que pays d'Afrique centrale situé au cœur de l'un des trois Bassins Forestiers Tropicaux de la planète, et pays fortement engagé dans un processus de conservation et de gestion durable de ses écosystèmes forestiers (enjeux important au triple plan national, régionale et international), doit être au cœur de la stratégie de communication internationale.

La diplomatie congolaise devrait signer son action dans cet espace. C'est donc une fonction nouvelle qui nécessite une redéfinition des **principes**, des **orientations** et des **stratégies** de l'Etat en matière de politique extérieure, mais aussi la **modernisation** et l'**adaptation** de l'outil diplomatique. Cette nouvelle approche a par exemple permis à la Guyana (Guyane anglaise) de s'accorder avec la Norvège dans le cadre d'une polémique qui avait pris corps à la suite de sa décision de consacrer une partie du don REDD+ de la Norvège au financement d'un « **Barrage hydro-électrique de 165 Mégawatts** » qui nécessitera la perte de 4 500 hectares de forêts. La Guyane dans le cadre de sa diplomatie environnementale a argumenté que « **le barrage va permettre à la Guyana de supprimer les générateurs alimentés au pétrole. Ce qui entrainera une perte bien nette des émissions de gaz à effet de serre. Tant que les paramètres convenus sont respectés sur la base du plan de gestion environnemental, c'est au Gouvernement de Guyana de décider de la manière de dépenser les fonds** ».

- **Préoccupation 12** : Les faibles appuis financiers de la communauté internationale au processus REDD+ d'un pays qui détient le leadership mondial en matière de gestion durable de ses écosystèmes forestiers.
- **Préoccupation 13** : Le développement et la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ à l'échelle nationale et sous nationale pour : (i) fournir des preuves d'accompagnement des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts et (ii) tester certaines propositions et mettre en évidence certaines problématiques relatives aux options stratégiques proposées ainsi qu'au futur cadre de mise en œuvre de REDD+.

2.2- Contexte international dans lequel REDD+ est mise en place en République du Congo:

Les émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts n'ont pas été incluses dans le Protocole de Kyoto. Les raisons évoquées portaient essentiellement sur les difficultés de mesure et de vérification de l'évolution des émissions. Cependant, au regard des enjeux des forêts tropicales sur le climat, une place de choix a été accordée aux émissions liées aux forêts. Une Feuille de route a été adoptée en 2007 à Bali en Indonésie, lors de la 13^{ème} Conférence des Parties (COP 13) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

L'Accord de Copenhague, adopté en 2009, a reconnu le rôle crucial de REDD+ et pris acte de l'engagement financier de plusieurs pays pour soutenir sa mise en œuvre. Les conférences des Nations Unies sur les Changements Climatiques de 2010 et 2011 se sont traduites par des progrès supplémentaires et la définition des différentes composantes du mécanisme REDD+.

Le contexte international reste fondamentalement caractérisé par les faits probants ci-après :

- Le mécanisme REDD+ se met en place dans un climat d'intenses discussions sur l'adoption consensuel d'un nouveau traité post Kyoto et l'engagement de l'ensemble des pays à réduire leur impact sur le climat. L'accord conclu lors de la Conférence de Durban en 2011, prévoit la négociation d'un nouveau protocole ou d'un autre instrument juridiquement contraignant d'ici 2015 et son entrée en vigueur d'ici 2020. Mais, il semble peu probable d'envisager la mise en place effective de la REDD+, pour financer réellement les activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts d'une part et à la réduction de la pauvreté, d'autre part, avant la conclusion de l'accord post Kyoto, juridiquement contraignant. De nombreuses difficultés persistent encore. Les questions clés qui font encore l'objet des **discussions**, portent notamment sur :
 - *Les niveaux de référence ou on ne sait pas très clairement les éléments de comparaison à prendre pour mesurer les efforts de réduction ou des absorptions, etc.) ;*
 - *Les fuites, lorsqu'on sait par exemple que le recul de la déforestation dans une région peut entraîner un accroissement de la déforestation dans une autre région ;*
 - *La permanence quand on sait que les arbres n'absorbent le gaz carbonique (CO₂) que lors ce qu'i sont vivants et croissent. La présence d'une forêt naturelle et aussi la plantation de nouveaux arbres ne suffisent pas : il faut que l'homme investisse en temps et en finances pour leur garantir une gestion durable tout au long de leur durée de vie ;*
 - *La répartition des bénéfices de la REDD+ lorsqu'on sait que tout bénéfice éventuel ne peut-il être distribué que si le mécanisme REDD+ abouti et génère des bénéfices durable ;*

- *La gouvernance, lorsqu'on le niveau des débats autour des questions liées à la corruption et à la faible application des lois et règlements ;*
 - *Le financement, lorsqu'on sait les faibles contributions des pays développés en dépit des promesses faites.* Certains experts avertis, soulignent qu'il faut entre 30 et 40 milliards de dollars US par an pour réduire de moitié les émissions du secteur forestier dans le monde. Au stade actuel des négociations sur le climat, il est très peu probable que les pays donateurs engagent des fonds de cette envergure sur la base de leurs budgets nationaux. Il est communément admis, au moins dans les premières années de ce processus, que des fonds de cette ampleur ne peuvent être libérés que par l'inclusion de crédits d'émission de CO₂ forestier dans un système mondial d'échange de quotas d'émission, offrant ainsi aux entreprises ou aux pays, la possibilité de compenser leurs propres émissions par l'achat des crédits de carbone, pour la réduction des émissions de CO₂ forestier.
 - *La mise en œuvre du Système MRV ou MNR pour « Mesurer », « Rapporter ou Notifier » et « Vérifier » les efforts des acteurs dans la REDD+, pour suivre les fuites ou la permanence, ou pour mesurer par exemple l'impact des financements sur la REDD+ ou l'impact de la gouvernance sur REDD+ ;*
- Les principes de la compensation et de l'obtention de fonds sur les marchés continuent de susciter des controverses avec plusieurs pays en développement et ONG, qui encouragent d'avantage les financements publics à l'instar des « financements de la Norvège pour la REDD+ » ou encore du « Fonds Vert pour le climat », mis en place à Durban en 2011.
 - Les marchés du carbone forestier qui existent actuellement, ne favorisent pas efficacement l'émergence du secteur public ou privé à travers le monde.
 - Les initiatives multilatérales et bilatérales mises en place pour financer les activités menées au titre de REDD+ ne favorisent pas l'émergence des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation forestière. C'est sans nul doute faute de moyens financiers adéquats, suffisants et durable. C'est le cas des initiatives comme :
 - **Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)** de la Banque mondiale, lancé en 2007. Il comprend un Fonds de préparation, destiné à financer les activités de préparation, et un Fonds carbone, qui vise à rétribuer les réductions d'émissions vérifiées ;
 - **Le Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP)** de la Banque mondiale, devenu opérationnel en 2009 ;
 - **Le Programme ONU-REDD** réalisé sur la base des fonds d'affectation spéciale multi donateurs, constitué en 2008. Il s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre les trois agences de l'Organisation des Nations Unies (FAO, PNUD et PNUE) ;

- Le **Fonds Forestier du Bassin du Congo** (FFBC), constitué en 2008 sur la base des fonds multi-donateurs pour protéger les forêts dans le bassin du Congo. Il est administré par la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
 - Le **Fonds Amazonien**, créé en 2009 pour lutter contre la déforestation et promouvoir la gestion durable des forêts dans le Bassin Amazonien ;
 - Le **Fonds pour l'Environnement Mondial** (FEM) qui a adopté une stratégie de gestion durable des forêts/REDD+ pour la 5^{ème} période de reconstitution (2010-2014).
 - L'**Initiative Internationale pour le Carbone Forestier**, lancée par l'Australie pour renforcer principalement le renforcement des capacités de surveillance des forêts, essentiellement en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ;
 - L'**Initiative Internationale Climat et Forêt** du Gouvernement Norvégien, qui fournit des financements significatifs aux initiatives multilatérales et bilatérales. La Norvège a manifesté son intérêt pour apporter dans le cadre de l'aide bilatérale, des soutiens financiers à certains pays comme : l'Indonésie (1 milliard de dollars US), le Brésil (1 milliard de dollars US), la Guyana (250 millions de dollars US).
- Quels types de messages communiquer pour convaincre les donateurs, qui offrent des opportunités d'investir dans le processus REDD+ ? On sait par exemple que la lettre d'intention signée entre l'Indonésienne et la Norvège porte sur 10 domaines d'intervention :
- la REDD+ ;
 - l'huile de palme durable, notamment l'usage accru des terres dégradées pour une production d'huile de palme durable ;
 - l'agriculture, en investissant dans des pratiques respectueuses de l'environnement au bénéfice des petits exploitants ;
 - la gestion forestière, en investissant dans les activités qui visent à réduire la pression exercée sur les forêts naturelles ;
 - la gestion de l'eau douce, en améliorant la gestion de l'eau douce et des voies navigables pour soutenir les plantations, le boisement REDD+ le long des voies d'eau ;
 - la gestion améliorée de la pêche, en soutenant la pêche pour une meilleure exploitation du potentiel de la pêche dans les eaux côtières ;
 - la meilleure gestion et planification de l'usage des terres et du territoire, en reconnaissant l'importance des services écosystémiques et de la conservation de la biodiversité, ainsi que des effets/produits qu'ils procurent ;

- l'énergie et l'exploitation minière, qui sont des sources d'énergie alternatives, d'amélioration de l'identification et de la gestion des sites par le boisement et le reboisement ;
 - les agglomérations urbaines, par l'identification des réservoirs de développement du capital humain, comme dans le cas des technologies de l'informatique et des services liés à la valeur économique des services écosystémiques ;
 - le développement des chaînes de valeur et d'investissement en encourageant l'immobilisation des investissements étrangers et nationaux directs supplémentaires pour le développement de l'Indonésie.
- De nombreux projets pilotes à travers le monde, vendent déjà des crédits carbone par le biais du marché volontaire, en s'appuyant sur des approches comme celles mises au point par la Verified Carbon Standard et l'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité. C'est le cas de plusieurs projets pilotes au Brésil, en Chine, en Indonésie, etc. L'Indonésie à lui seul compte plus de 100 projets pilotes en cours de mise en œuvre.

**** Conclusion :**

La présente note sur le contexte national et international du processus REDD+ de la République du Congo, a été rédigé dans le cadre du Forum National de Développement Durable et dans le but d'apporter une contribution aux débats internationaux sur la définition des futurs mécanismes REDD+.

Comme on le sait, la définition sur les modalités et les mécanismes de la REDD+ vont La possibilité de participer à la définition des futurs mécanismes REDD+ va, entre autre, dépendre de la capacité des pays à (i) produire, à partir des méthodes et de techniques de mesures fiables, les informations sur le niveau passé et actuel de leurs émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation, (ii) indiquer les politiques et mesures qu'ils comptent prendre pour réduire ces émissions ainsi que les méthodes qu'ils vont utiliser pour mesurer et notifier le niveau des émissions de GES liées à l'évolution future du couvert forestier.

Il est démontré que la lutte contre la Déforestation et la Dégradation forestière est l'option optimale, au regard de l'impact plus grand et plus immédiat que représente la séquestration du CO₂ par les forêts, qui atténuent par ce fait, les effets néfaste des changements climatiques. Si les forêts disparaissent, une importante partie des stocks de carbone contenu dans les arbres, repart dans l'atmosphère et provoquer le réchauffement du climat à l'échelle mondiale.

Du fait de cette préoccupation, de nombreux pays forestiers tropicaux comme la République du Congo, qui avaient dès 2005, enclenché le processus de la création du mécanisme REDD+, ont inscrit « la REDD+ comme outil de Développement Durable d'une part et comme pilier de l'économie verte d'autre part ».

Pour garantir cette option futuriste, qui permet d'optimiser la croissance économique, la préservation des ressources forestières et le progrès social, il était plus qu'opportun de produire une note de concept destiné à clarifier la configuration du contexte national et international dans lequel la République du Congo s'emploie à mettre en place les outils stratégiques et techniques du processus REDD+.

**** Bibliographie:**

- 1- Agence française de développement (AFD). Le mécanisme REDD+ de l'échelle mondiale à l'échelle locale. Document de travail n°109, Mars 2011.
- 2- Anonyme. Situation des forêts du monde. FAO, Année 2012.
- 3- Banque Mondiale, 2010. Rapport sur le développement dans le monde 2010 : Développement et changement climatique. Washington.
- 4- Boundzanga G. C. et Col. CN- REDD/ Congo, 2011. Rapport d'activités sur l'organisation d'un « side event REDD+ » à l'occasion de la deuxième édition du FIPAC à Impfondo. Avril 2011.
- 5- CN-REDD Congo. Proposition pour la preparation à la REDD+ (RPP) République du Congo. Vesion finale. Septembre 2011.
- 6- COMIFAC. Forêts du Bassin du Congo. Etat des Forêts 2010. Yaoundé, Mars 2011.
- 7- ESA. Monographies départementales. République du Congo. CERAPE SOFRECO, Brazzaville, 2013
- 8- Hamel O. (2013) : Contraintes et opportunités des mécanismes financiers liés au « carbone » dans le contexte des pays du bassin du Congo. CIRAD.
- 9- Megevand C. Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo - Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt. Banque mondiale, 2013.
- 10-MEF/MEFDD/MTE. Conclusions des travaux sur les négociations climat : COP 13, COP 14, CP 15, COP 16, COP et COP 18. Rapports de missions.
- 11-Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement et PNUD, 2009. Seconde Communication Nationale Initiale. Brazzaville.